

REMISES DE CONSENTEMENT EN COUR DE PRATIQUE COUR DU QUÉBEC (chambre civile) À COMPTER DU 5 JANVIER 2015

En salle d'audience B-1.01

Seules les demandes de remise requérant des représentations devant le juge (4^e remise ou remises contestées) seront entendues.

En tout temps, jusqu'à 9h le jour de la présentation

Les demandes de remise de consentement (3^e demande et moins) peuvent être transmises par :

- courriel, avec accusé réception, à l'adresse suivante :
remises.cqcivil-stjerome@justice.gouv.qc.ca
- par téléphone au 450-431-4414.

Informations requises lors d'une demande de remise :

- numéro de dossier;
- votre nom et le nom de votre étude;
- le numéro de téléphone pour vous rejoindre, s'il y a lieu;
- la date de présentation de la requête;
- la date de votre remise ou s'il s'agit d'une remise sine die. Si la requête est rayée, nous en indiquer la raison.

Important : un maximum de trois (3) remises est accepté. Par la suite, vous devez remettre votre requête sine die ou vous présenter à la cour pour faire vos représentations devant le juge.

Enfin, veuillez vous assurer que la date demandée est un jour de pratique.



Francine Périard, directrice
Greffe civil et Services à la population
Le 18 décembre 2014